

Justification des absences en conférences de méthode du Diplôme de l'IEP (article 5 ou 6 du règlement des études)

A qui s'adresser :

- En 1a et en 2a à Mme DOVIS
- En 4a à M. KIFFER

Adresse mail unique
iep-diplome@unistra.fr

Les absences doivent être justifiées, auprès du service de la scolarité, une semaine au plus tard après la période d'absence.

Une absence à une colle ou à un examen ?

- Il faut justifier son absence auprès de :
- Mme DAVIS si vous êtes en 1a ou en 2a
 - M. Kiffer si vous êtes en 4a.

Merci de ne pas déposer dans la boîte aux lettres les justificatifs sans le formulaire d'absence

▲ Absence justifiée (sur présentation de justificatifs)

pour :

- problème de santé ;
- décès survenu dans la famille proche ;
- participation à la journée défense et citoyenneté ;
- examen du permis de conduire ;
- convocations administratives et judiciaires ;
- participation aux instances officielles de l'université et de l'IEP pour les élus

OU

▲ Autre autorisation d'absence à la conférence de méthode ([voir tableau](#))

IMPERATIF :

Veillez à prévenir la scolarité et les enseignants au moins 8 jours avant votre absence



Un justificatif de votre absence est à déposer au bureau 405 ▲



Nous vous demandons de remplir un formulaire d'absence auquel votre justificatif sera joint ▲



Au-delà de 5 absences injustifiées, vous êtes convoqué(e) chez le Directeur des études compétent ▲



▲ Sanction encourue :

Interdiction de composer lors de la première session d'examen ▲